

Tableau n°3 du Code de la sécurité sociale

Date de mise à jour : 26 Septembre 2022

Notre analyse

Le tableau n°3 du régime général concerne l'intoxication professionnelle par le tétrachloréthane. Ce tableau de maladie professionnelle fixe les conditions que le salarié doit remplir pour que sa maladie soit présumée d'origine professionnelle.

Tableau n°3 du Code de la sécurité sociale

Intoxication professionnelle par le tétrachloréthane

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Tableau de maladie professionnelle n°3 : Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Maladie professionnelle : les démarches à effectuer

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les maladies professionnelles - guide d'accès aux tableaux du régime général et du régime agricole de la Sécurité sociale

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)